

# PROCEDURE DE RANGEMENT DE L'ARMOIRE VENTILEE DANS LE LABORATOIRE DE SCIENCES

Cette fiche a pour objectif d'accompagner les établissements dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. Elle n'est pas exhaustive et les références sur lesquelles elle s'appuie doivent être régulièrement vérifiées par l'utilisateur.

## ETAPE 1 : Trier le contenu de l'armoire

### a) Lister les besoins

Démarche	Documents ressources
En équipe, à l'aide des fiches de travaux pratiques et au regard des compétences attendues dans les référentiels de formation, rédiger une liste des produits nécessaires à la réalisation des expériences. Calculer la quantité de produits nécessaire pour une année	Fiche TP de l'établissement

### b) Supprimer les produits dégradés ou inutilisés

Démarche	Documents ressources
Les produits se dégradent avec le temps. Pour réduire les risques, il est important de ne stocker que la quantité nécessaire et justifiée par la réalisation des manipulations, expériences, ou travaux en cours.	<a href="#">Affiche limitez le stockage</a> Articles R. 10 et R 12 de l'arrêté du 4 juin 1982 modifié

### c) Supprimer les produits interdits et remplacer les produits extrêmement dangereux

Démarche	Documents ressources
Certains produits sont interdits en établissements scolaires : Benzène, formaldéhyde et mercure.	<a href="#">Fiche ONS : Les produits chimiques-Guide de stockage</a>
D'autres produits sont vivement déconseillés parce qu'instables ou très dangereux, il est nécessaire de le supprimer ou de les substituer lorsque cela est possible	<a href="#">Document de l'académie d'Orléans- Tour : la destruction de l'acide picrique</a>

### d) Substituer les produits CMR

Démarche	Documents ressources et réglementation
Un produit Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique (CMR) est un produit qui :	Articles R. 4412-59 à R. 4412-93 du code du Travail
- peut provoquer ou favoriser l'apparition d'un cancer= cancérogène	<a href="http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/reglementation.html">http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/reglementation.html</a>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- peut entraîner une ou plusieurs mutations dans le patrimoine génétique héréditaire = mutagène</li> <li>- peut entraîner la fertilité de l'homme ou de la femme et/ou causer des malformations chez le fœtus = reprotoxique</li> </ul>	<p>Tableau au format Excel recensant les substances classées CMR, mis à jour régulièrement par l'INRS  <a href="http://www.inrs.fr/actualites/tableau-cmr.html">http://www.inrs.fr/actualites/tableau-cmr.html</a></p>
<p>La démarche à privilégier est de remplacer la substance cancérigène par une autre qui ne l'est pas.</p>	<p>Fiche de données de sécurité du produit</p> <p>Fiche d'aide au repérage (FAR) et à la substitution (FAS)  <a href="http://www.inrs.fr/actualites/nouvelles-far-fas.html">http://www.inrs.fr/actualites/nouvelles-far-fas.html</a></p> <p>Fiches d'aide à la substitution des CMR:  <a href="https://www.substitution-cmr.fr/">https://www.substitution-cmr.fr/</a></p>
<p>Si ce n'est pas possible, il faut travailler à une concentration en substance cancérigène inférieure à 0.1% (catégorie 1 A ou 1B) ou à 1% (Catégorie 2)</p>	<p><a href="#">Document académie Nancy-Metz : La sécurité dans les TP de chimie</a></p>

## Etape 2 : Organiser le stockage dans l'armoire

### a) Etiqueter l'ensemble des produits et préparations avec les nouveaux pictogrammes

Démarche	Documents ressources
<p>Depuis juin 2015, toutes les étiquettes de <b>substances</b> ainsi que toutes les étiquettes de <b>mélanges</b> doivent obligatoirement être conforme au nouveau règlement CLP /SGH</p>	<p>Document au format Excel : inventaire des produits chimiques (non exhaustif et non contractuel) DANS DOCUMENTS RESSOURCES  <a href="http://etiquette.scienceamusante.net/sgh/index.php">http://etiquette.scienceamusante.net/sgh/index.php</a></p> <p>Fiche de données de sécurité du produit</p> <p>Affiche : <a href="#">ce que vous disent les pictogrammes</a></p>

### b) Définir l'organisation de l'armoire

Démarche	Documents ressources
<p>Organiser le stockage dans la ou les armoires en fonction de la compatibilité des produits</p>	<p><a href="#">Fiche ONS : Les produits chimiques-Guide de stockage</a></p> <p>Affiche : <a href="#">tableau des incompatibilités entre produits chimiques</a></p> <p>Fiche de données de sécurité du produit</p>
<p>Prévoir un espace pour le stockage des déchets dans un lieu de stockage approprié et ventilé</p>	<p><a href="#">Fiche ONS gestion des déchets</a></p>

Définir et afficher des consignes de rangement (connues et comprises de tous)

### c) Renseigner la fiche inventaire

Démarche	Documents ressources
<p>Il est nécessaire de tenir à jour un inventaire de la quantité des produits contenus dans l'armoire.</p> <p>Cet inventaire doit être remis à jour régulièrement (1 fois par période par exemple).</p> <p>Il doit être affiché dans le laboratoire et tenu à disposition de l'autorité administrative et de l'autorité de contrôle</p> <p>Communiquer cet inventaire à la CHS de l'établissement</p>	<p>Document au format Excel : inventaire des produits chimiques (non exhaustif et non contractuel) VOIR DANS DOCUMENTS RESSOURCES</p>

## ETAPE 3 : Vérifier la ventilation des armoires

Démarche	Documents ressources
<p>Les systèmes de ventilation doivent être contrôlés 1/an si rejet direct et 1/6 mois en cas de recyclage d'air</p>	<p>Arrêté du 8 octobre 1987 relatif au contrôle périodique d'aération et d'assainissement des locaux de travail</p>
	<p>Article R.4222-20 du code du travail</p> <p><a href="#">Guide INRS ED 6008 : le dossier d'installation de ventilation</a></p>
<p>Si recyclage d'air, prévoir le renouvellement du filtre régulièrement</p>	<p>Voir périodicité dans le document constructeur</p>